

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Construction

Cette fiche vous aide à déterminer si votre entreprise est soumise ou non à l'obligation d'obtenir un permis d'environnement préalable au démarrage.

Votre entreprise est :

- **Non classée** : si aucun des seuils n'est atteint
- **En classe 3** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 3"
- **En classe 2** : si au moins un des éléments ci-dessous tombe dans la colonne "classe 2"

Il s'agit d'un premier diagnostic qu'il est toujours nécessaire de faire vérifier par votre conseiller environnement ! Vous retrouvez toutes les coordonnées utiles en fin de document.

Description du secteur

Ce secteur comprend les activités telles que les chantiers de construction, de travaux publics et privés. L'établissement, outre son activité principale, peut éventuellement comprendre des activités ou installations annexes telles que de stockage de matières, de déchets, certaines installations techniques (compresseurs...) qui seront éventuellement classées.

| Activités principales | En classe 3 à partir de | En classe 2 à partir de |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|
| Chantier de rénovation/construction ou de démolition | | |
| Décapage et mise en peinture d'ouvrages d'art, de charpentes et de bardages | Surface traitée de plus de 1.000 m ² | Jamais en cl. 2 |
| Engins et outillages, y compris les installations de traitement de déchets, à l'exclusion des engins de génie civil | 250 kW de puissance installée | Jamais en cl. 2 |
| Cribles et concasseurs sur chantier et stockage temporaire de déchets | Toujours en cl. 3 | Jamais en cl. 2 |

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

| Activités/Installations annexes | En classe 3 à partir de | En classe 2 à partir de |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Forage et équipements de puits | | |
| Pour des sondes géothermiques | Si hors zone de prévention de prise d'eau souterraine | Si dans zone de prévention de prise d'eau souterraine |
| Pour une prise d'eau souterraine | Jamais en cl. 3 | Toujours en cl. 2 |
| Chantiers d'enlèvement, de décontamination ou d'encapsulation d'amiante, de bâtiments ou d'ouvrage d'art contenant de l'amiante | | |
| Joint de porte, plaques foyères, mastics, caoutchoucs | + de 10 m | + de 20 m |
| Calorifuge recouvrant les tuyauteries | + de 5 m | + de 10 m |
| Matériaux en amiante-ciment | + de 120 m ² | + de 5 000 m ² |
| Déchets ramenés au siège d'exploitation de la société suite aux différents chantiers | | |
| Déchets inertes ou terres excavées hors du site de production | Capacité de stockage de moins de 30 tonnes | Capacité de stockage de plus de 30 tonnes |
| Déchets non dangereux | Capacité de stockage de moins de 15 tonnes | Capacité de stockage de plus de 15 tonnes |
| Déchets dangereux | Jamais en cl. 3 | Capacité de stockage de moins de 50 tonnes |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques | Jamais en cl. 3 | Toujours en cl. 2 |

2 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
Wallonie

Votre PRÉ-DIAGNOSTIC SECTORIEL

Pour toutes questions, contactez-nous via service.environnement@UCM.be
ou au

- **+32 477 61 79 33** pour Liège
- **+32 474 42 27 82** pour Namur/Luxembourg/Brabant Wallon
- **+32 476 80 38 53** pour le Hainaut

3 / 3

Cette action de sensibilisation à l'environnement est organisée dans le cadre des missions d'intérêt public confiées par la Wallonie à l'asbl UCM.

E.R. : Pierre-Frédéric Nijst - UCM National asbl - n° BCE 0409 574 976 - RPM Bruxelles - TVA 0409 574 976, rue Colonel Bourg 123 / 125 - 1140 Bruxelles

Avec le soutien de la
Wallonie